

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE ORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'EYMOUTIERS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Mélanie PLAZANET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 septembre 2025

Présents : Mélanie PLAZANET, Philippe SIMON, Patricia LOURADOUR, Frédéric SUDRON, Christine CHABANAT, Patrick MALET, Patrick BRUN, Jean RIBOULET, Dominique MONVILLE, Juliana COLIN.

Absents représentés :

François DELCLOY a donné pouvoir à Jean RIBOULET ;  
Laurent DELEFOSSE a donné pouvoir à Philippe SIMON ;  
Richard GORA a donné pouvoir à Patricia LOURADOUR ;  
Thibaut VACHER a donné pouvoir à Patrick MALET ;  
Emmanuelle CHENIER a donné pouvoir à Mélanie PLAZANET.

Monsieur Frédéric SUDRON a été élu secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés
18	10	5

En préambule de la séance du Conseil municipal, Madame le Maire souhaite faire un point rapide sur la situation de l'Espace Paul Rebeyrolle, suite aux déclarations de la Présidente de l'association gestionnaire de l'Espace dans la presse. Suite aux diminutions des subventions de la Région Nouvelle-Aquitaine ainsi que sur le financement des emplois aidés, de sérieuses inquiétudes quant aux finances 2026 étaient à craindre. Aujourd'hui, les prises de parole de la Présidente ont porté leurs fruits puisque la région et le département ne baisseront pas leurs subventions en 2026.

Mme le Maire rappelle que la Commune est le principal partenaire de l'Espace. Dans cette position, Mme le Maire a œuvré avec la Présidente pour trouver des solutions (défiscalisation des dons privés, courriers communs d'alerte, ...). Une action en direction de mécènes et de donateurs privés va être lancée conjointement. Mme le Maire rappelle aussi les difficultés rencontrées par les Départements et les Régions exhortés à diminuer drastiquement leurs budgets de fonctionnement. Aussi la nouvelle d'une fondation intéressée pour soutenir l'Espace sur trois années apporte une réelle bouffée d'oxygène et permettra de chercher des solutions budgétaires pérennes.

M. Malet indique qu'il voulait parler du sujet de l'Espace Paul Rebeyrolle lors de son propos bilan culturel de saison en fin de séance.

Texte fourni par M. Malet : « Je voudrais également attirer notre attention sur l'Espace Paul Rebeyrolle, dossier qui est resté lettre morte au sein de ce conseil alors même que nous vous avons alerté depuis le début de la mandature. Aujourd'hui, ce centre d'art reconnu bien au-delà de notre commune voit ses subventions régionales lourdement amputées : 84 000 euros en 2022, 59 000 aujourd'hui. Cette baisse fragilise son équilibre et menace son rayonnement. (Contrairement à ce qui a été annoncé dans les posts du « club de la presse du Limousin », la subvention du département de la Haute Vienne n'a aucunement baissé, elle a même progressé légèrement). Il est donc crucial et urgent que le conseil municipal s'empare de cette question. Je demande expressément que des élus du Conseil Municipal puissent siéger au sein du Conseil d'établissement de l'Espace Rebeyrolle. Car il faut également interroger la gouvernance actuelle opaque de ce lieu et le constat préoccupant de l'absence de projet d'établissement clair. Sans vision partagée, comment garantir un avenir pérenne et en phase avec les attentes des institutions ? Cet espace devrait être un lieu ouvert sur la création contemporaine, accueillir des résidences d'artistes, renforcer les liens avec le territoire et avec les centres d'art voisins. C'est ainsi qu'il pourra continuer à rayonner, à attirer des visiteurs et à contribuer à notre attractivité. »

Mme le Maire, présente à la conférence de presse, précise que la Présidente de l'Espace a toujours dit que le Département n'avait pas baissé sa subvention et a remercié le Président Leblois pour sa fidélité.

Mme le Maire souhaite rappeler à M. Malet qu'elle l'avait chargé il y a deux ans de s'emparer de la question au sein d'une commission culture dédiée.

M. Malet rajoute qu'il faut mettre les financeurs autour de la table. Et il regrette par exemple la fin de non-recevoir concernant Micro-Folies.

Mme le Maire indique que c'est en cours et qu'avant toute chose il est important que tous les élus municipaux portent la même parole auprès de la Présidente et des financeurs.

Mme le Maire indique également que le bail du Château de Toulondit est signé. L'inauguration aura lieu le 04 octobre. Elle précise que pour permettre l'ouverture de l'hébergement, l'ascenseur doit être réparé (près de 30 000€, à prévoir sur le budget 2026) avant qu'une commission de sécurité ne soit réunie pour autoriser l'ouverture.

Mme le Maire rappelle l'ordre du jour de la séance :

---

## ORDRE DU JOUR

---

### CONSEIL MUNICIPAL

- Procès-verbal du 08 juillet 2025
- Compte-rendu des décisions du Maire

### COMPTABILITE

- Tarif de location de la salle de la fresque au pavillon central du Buchou
- Tarifs des droits de place

### TRAVAUX

- Travaux tennis
- Aile de la Mairie

### FORET

- Assiette des coupes 2026

### INTERCOMMUNALITE

- Plan intercommunal de sauvegarde

### DIVERS

- Avis sur l'enquête publique « consultation du public parallélisée sur la demande d'autorisation environnementale déposée par la SARL Centrale de Charnailat concernant l'optimisation de la centrale hydroélectrique au lieu-dit Charnailat »

M. Malet demande à pouvoir prendre la parole en fin de séance pour présenter un bilan de la saison culturelle estivale. Mme le Maire l'y autorise.

### **D2025-65 en date du 23 septembre 2025 portant approbation du procès-verbal de la séance du 08 juillet 2025 :**

Madame le Maire rappelle les délibérations prises lors du Conseil municipal du 08 juillet 2025 :

### **RECAPITULATIF :**

D2025-45 portant approbation du procès-verbal de la séance du 08 avril 2025

D2025-46 portant approbation du compte-rendu des décisions du Maire

D2025-47 approuvant la réalisation d'un emprunt pour l'investissement 2025

D2025-48 portant attribution de subvention

D2025-49 portant renouvellement du dispositif « Cantine à 1 € »

D2025-50 approuvant la consultation de maîtrise d'œuvre pour les travaux Rue de la République

D2025-51 portant demande de subventions dans le cadre de la rénovation intérieur de l'aile de la Mairie

D2025-52 portant attribution de la mission SPS pour les travaux de l'aile de la Mairie

D2025-53 instaurant le Compte Epargne temps

D2025-54 portant acquisition d'une parcelle à la Forêt

D2025-55 portant acquisition de parcelles à la Condamine

D2025-56 portant proposition de cession d'une parcelle à la Communauté de communes des Portes de Vassivière

D2025-57 portant approbation de devis de coupe de bois dans le cadre de la mise en sécurité de la ligne SNCF

D2025-58 portant détermination de la vente de bois en bois façonné

D2025-59 portant approbation de l'affouage pour la saison 2025/2026

D2025-60 approuvant le nombre et répartition des sièges communautaires en 2026

D2025-61 approuvant le transfert de la compétence PLU à la Communauté de communes des Portes de Vassivière

D2025-62 portant approbation du jumelage avec la commune de Niederbronn-les-Bains

D2025-63 portant approbation de la convention fourrière 2025

D2025-64 portant renouvellement de contrat avec la société GAIA et reconduction de la mission du DPO

Lecture faite du projet de procès-verbal du Conseil municipal du 08 juillet 2025, aucune remarque n'ayant été apportée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve du procès-verbal du Conseil municipal du 08 juillet 2025

*La délibération est approuvée à l'unanimité (15 voix).*

**D2025-66 en date du 23 septembre 2025 portant compte-rendu des décisions du Maire :**

Considérant la délibération en date du 25 mai 2020 portant délégations du Conseil municipal au Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Madame le Maire rend compte des décisions prises dans ce cadre :

**DEC2025-03 portant décision modificative n°2 au BP2025 :**

	Art. Opération	Sommes
<b>INVESTISSEMENT - DEPENSES</b>		
<i>Chapitre 23</i>		
Immobilisations corporelles en cours	231	-40 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>-40 000,00 €</b>
<i>Chapitre 21</i>		
Autres installations, matériel et outillage techniques	2158	+ 40 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>+ 40 000,00 €</b>

**DEC2025-04 portant décision modificative n°3 au BP 2025 :**

	Art. Opération	Sommes
<b>FONCTIONNEMENT - DEPENSES</b>		
<i>Chapitre 011</i>		
Autres biens immobiliers	61558	-5 420,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>-5 420,00 €</b>
<i>Chapitre 014</i>		
FPIC	7392221	+ 4 020,00 €
<i>Chapitre 66</i>		
Intérêts des emprunts	66111	+ 1 400,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>+ 5 420,00 €</b>

**DEC2025-05 portant décision modificative n°1 au budget annexe cinéma 2025 :**

	Art. Opération	Sommes
<b>FONCTIONNEMENT - DEPENSES</b>		
<i>Chapitre 011</i>		
Entretien et réparation des bâtiments publics	615221	-50,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>-50,00 €</b>
<i>Chapitre 67</i>		
Titres annulés	673	+ 50,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>+ 50,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal prend acte de ces décisions.

*La délibération est approuvée à l'unanimité (15 voix).*

**D2025-67 en date du 23 septembre 2025 portant approbation du tarif de location de la salle de la fresque au pavillon central du Buchou :**

Du fait de l'installation du tiers-lieu la Cocotière au Château de Toulondit, l'association Reliefs, proposant des formations payantes, occupe à de nombreuses occasions la salle de la fresque, située au pavillon central du Buchou.

Madame le Maire indique que la salle dite « de la fresque » située au pavillon central du Buchou fait l'objet de demandes de location.

Madame le Maire propose de lui attribuer un tarif de location.

SALLE DE LA FRESQUE	Location/jour	Caution
Associations locales (Siège sur la commune d'Eymoutiers et caractère non commercial)	Gratuit	50,00
Personnel communal	30,00	50,00
Particuliers et associations extérieures	80,00	100,00
Demandes à caractère social ou administratif	80,00	100,00
Usages à caractère commercial	150,00	100,00
Caution ménage	30,00	

M. Malet demande un comparatif avec d'autres salles communales, comme le foyer.

M. Sudron suggère de remplacer le terme Manifestations par Usages.

Mme Colin demande pourquoi les tarifs pour les particuliers et associations extérieures et les demandes à caractère social ou administratif ont le même tarif que le foyer avec des prestations moindres.

Mme le Maire propose de les diminuer à 80 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Fixe le tarif de location de la salle de la fresque comme indiqué ci-dessus,
- Dit que ces tarifs s'appliqueront à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2025

*La délibération est approuvée à l'unanimité (15 voix).*

**D2025-68 en date du 23 septembre 2025 portant approbation des modifications des tarifs des droits de place :**

Madame le Maire indique que les tarifs des droits de place pour les foires et marchés n'ont pas été mis à jour depuis 2001.

Madame le Maire rappelle les tarifs en vigueur jusqu'à présent :

- 1 à 3 m : 1,00 €/m
- 4 à 5 m : 1,50 €/m
- 6 à 7 m : 2,00 €/m
- 8 à 9 m : 3,00 €/m
- 10 à 14 m : 4,00 €/m
- 15 m et plus : 8,00 €/m
- Branchement électrique : 2,00 €

Madame le Maire propose les tarifs suivants :

- 1 à 3 m : 3 € l'emplacement
- 4 à 7 m : 5 € l'emplacement
- 7 m et plus : 8 € l'emplacement
- Branchement électrique : 2,00 €

M. Malet émet de fortes réserves sur cette proposition dont il aurait dû être question lors d'une commission Finances et en concertation avec les producteurs. Il ajoute que le budget 2025 prévoit 9 000 € de recettes pour les droits de place, somme relativement dérisoire comparée au total du budget. Cette modification de tarifs enverrait un signal négatif aux gens. Le marché est attractif avec beaucoup de petits producteurs ; cette hausse brutale (200%) risque de provoquer le découragement chez ces petits producteurs. Cela profitera à la grande distribution et à la malbouffe.

M. Simon intervient en indiquant la mauvaise lecture des propositions : il est proposé de passer de tarifs établis au mètre à des tarifs à l'emplacement. Les nouvelles dispositions ne visent donc pas à augmenter les tarifs mais à les diminuer.

M. Riboulet précise qu'avant de se lancer dans des grandes démonstrations politiciennes un examen attentif des propositions aurait été préférable.

M. Malet admet son erreur d'interprétation et fait son Mea Culpa, et rajoute qu'il aurait souhaité que le sujet du marché ait fait l'objet d'une commission où une rédaction de règlement juste aurait pu être proposée. Il regrette que les tarifs ne prennent pas en compte la différence entre producteurs et revendeurs.

Mme le Maire précise que le sujet du règlement du marché est un sujet délicat, qui mérite une attention particulière, notamment au regard de la loi et des riverains. Elle rappelle que la commune est assignée au tribunal pour le marché et qu'il n'est pas question de rédiger un règlement à la va-vite. Il est important de rédiger une base de règlement qui ne sera pas attaquable en justice, en prenant attache auprès d'avocats.

Elle rajoute que le placier fait un travail de médiation et de fidélisation remarquable auprès des marchands.

M. Malet regrette que ces sujets n'aient pas été abordés avant la séance de ce jour.

MM. Sudron et Simon indiquent que toutes les informations de cette proposition mais aussi les problèmes avec la justice évoqués ont été discutés à plusieurs reprises, que ce soit lors de bureaux municipaux ou même de conseils municipaux, notamment les tarifs mis à l'ordre du jour d'une séance précédente mais non délibérés faute de renseignements suffisants.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve les tarifs des droits de place ci-dessus
- Dit que ces tarifs s'appliquent à partir 1<sup>er</sup> octobre 2025.

*La délibération est approuvée (13 voix pour – abstention de M. Malet).*

**D2025-69 en date du 23 septembre 2025 portant approbation du devis pour la réfection d'un court de tennis :**

M. Sudron explique que le Club de tennis de Châteauneuf la Forêt a fait part de l'érosion importante des courts de tennis. L'établissement de devis a été réalisé en concertation avec le club et grâce à leurs expériences. La réfection du court du bas (gendarmerie) en béton poreux (au lieu de gazon synthétique) a été privilégiée. Le béton poreux bien qu'un peu plus cher que le gazon a un meilleur rendu et son entretien est plus facile (ensablement nécessaire pour le gazon).

M. Malet demande comment l'accès à ce court sera géré et souligne la très bonne réputation du club de tennis de Châteauneuf ainsi que son excellent travail en termes de sport santé notamment.

M. Sudron précise que les conditions d'utilisation ne sont pas encore précisées.

Madame le Maire rappelle que lors du Conseil municipal dédié au vote des budgets, la réfection des courts de tennis faisait partie des investissements prévus.

Aujourd'hui, Madame le Maire présente le devis de Auvergne Sports pour une rénovation en béton poreux et aménagement en multisports avec réfection de la clôture.

Le montant des travaux s'élèverait à 31 110 € HT pour la rénovation du court et 11 880 € HT pour la clôture, soit 42 990 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve les devis présentés.
- Autorise Madame le Maire à signer les documents à intervenir
- Dit que les crédits sont inscrits au budget

*La délibération est approuvée à l'unanimité (15 voix).*

**D2025-70 en date du 23 septembre 2025 portant approbation de la modification des demandes de subventions dans le cadre des travaux de rénovation énergétique et d'aménagement intérieur de l'aile de la Mairie :**

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
18	10	5	10	15	15	0

M. Simon explique qu'il est nécessaire de modifier le plan de financement de l'opération de rénovation et d'aménagement intérieur de l'aile de la Mairie puisque la demande de subvention déposée au titre du FEDER ne sera pas éligible. En effet, les pièces complémentaires demandées

pour prouver l'obtention d'un niveau BBC+ ne pourront pas être fournies puisque les menuiseries extérieures imposées lors de la rénovation extérieure ne respectent pas les homologations suffisantes en termes d'isolation.

Il est donc proposé d'augmenter la demande DATAR au maximum autorisé et de demander à nouveau du Fonds vert (rénovation énergétique) et de la DETR.

Mme Colin demande si les subventions sont demandées sur l'ensemble du projet ou sur les tranches.

M. Simon précise que c'est sur l'ensemble du projet.

Mme le Maire regrette de perdre des subventions sur une épaisseur des fenêtres imposées et que tout sera fait pour aller chercher toute subvention possible.

M. Simon précise que les demandes doivent être faites rapidement pour avoir les récépissés avant le début des travaux.

Mme Colin demande à quoi correspondent les tranches de travaux.

M. Simon répond qu'il s'agit dans un premier temps, des lots démolition, gros œuvre, charpente bois, menuiseries intérieures, plâtrerie, isolation faux-plafonds et électricité avec la rénovation entière du SSI. La deuxième tranche concernera les cloisonnements et les aménagements (sauf le 4<sup>ème</sup> étage) ainsi que le raccordement à la chaufferie bois.

Dans la phase d'instruction des demandes de subventionnement au titre du FEDER, la commune ne sera pas éligible. Il s'agit de faire de modifier le plan de financement en augmentant la part DATAR et en sollicitant à nouveau l'Etat au titre des programmes Fonds vert Rénovation énergétique et DETR 2025.

Le coût de travaux prévus est estimé à :

Lot	Désignation	Coût
01	Démolition – Terrassement – Gros-œuvre	71 000 €
02	Charpente	66 500 €
03	Menuiseries intérieures bois	82 500 €
04	Plâtrerie – Isolation – Faux-plafonds	148 500 €
05	Sols durs	12 000 €
06	Sols souples	32 000 €
07	Peintures	41 000 €
08	Plomberie – Chauffage – Ventilation	90 000 €
09	Electricité	98 000 €
Total HT		641 500 €
TVA 20%		128 300 €
<b>Total TTC</b>		<b>769 800 €</b>

Le plan de financement pourrait alors s'établir ainsi :

Dépenses		Recettes			
Dépenses globales		Aides des collectivités territoriales			
Nature	Montant €	Nom de la collectivité	Montant de la subvention	Aide sollicitée/ Acquis	% de l'aide
<b>TRANCHE 1</b>					
Travaux	320 000,00	Fonds Vert Recyclage foncier	229 200,00	Acquis	31%
AMO	41 200,00	CD87 – 1 <sup>ère</sup> tranche	16 000,00	Acquis	2%
Autres honoraires	4 770,00	CD87 – 2 <sup>ème</sup> tranche	132 980,00	Sollicitée	18%
Frais annexes	2 650,00	Etat	108 420,00	A solliciter	15%
<b>Sous total Travaux Tranche 1</b>	<b>368 620,00</b>	Région Nouvelle-Aquitaine (DATAR)	100 000,00	Sollicitée	14%
<b>TRANCHE 2</b>					
Travaux	321 500,00				0%
AMO	36 550,00				

Autres honoraires	4 230,00				
Frais annexes	2 350,00				
Sous total Travaux tranche 2	364 630,00				
		Autofinancement	146 650,00		20%
<b>TOTAL Dépenses</b>	<b>733 250,00</b>	<b>TOTAL Recettes</b>	<b>733 250,00</b>		<b>100 %</b>
<b>TVA</b>	<b>146 650,00</b>	<b>TVA</b>	<b>146 650,00</b>		
<b>TOTAL TTC</b>	<b>879 900,00</b>	<b>TOTAL TTC</b>	<b>879 900,00</b>		

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve le plan de financement,
- Autorise Madame le Maire à déposer des demandes subventions auprès de la Préfecture de la Haute-Vienne
- Autorise Madame le Maire à signer tout document afférent

*La délibération est approuvée à l'unanimité (15 voix).*

**D2025-71 en date du 23 septembre 2025 portant approbation de l'assiette des coupes 2026 :**

Madame le Maire présente le programme de coupe proposé pour l'année 2026 par l'Office National des Forêts pour les forêts relevant du régime forestier.

Mme Colin demande la différence entre la vente en bloc et sur pied et en bois façonnés.

M. Simon explique que la dévolution en bloc et sur pied correspond à une mise aux enchères d'un lot. On ne sait pas qui travaillera le lot.

La vente en bois façonné correspond à un contrat établi à l'avance destiné à fournir les scieries locales (le bois est coupé et mis en bord de route). Le prix de vente du bois façonné est inférieur à celui en bloc et sur pied mais la destination du bois est connue et sert le travail local.

M. Simon présente ensuite les coupes prévues :

- 6A : essentiellement épicéa commun, prélèvement 1 tige sur 3 ou 4, travail au profit des plus belles tiges en gardant les sapins pectinés.
- 11B : récolte de tous les épicéas (présence de régénération de douglas en majorité) ; quelques douglas et sapins pectinés ou arbres bio seront gardés
- 13B : idem que pour la 11B mais la régénération est plus mélangée avec plus de douglas et de sapins pectinés à garder.
- 2B : deuxième coupe secondaire pour régénération : prélèvement essentiellement dans les épicéas. Maintien des sapins pectinés et des pins sylvestres.
- 12B : 2 petits bouquets à récolter ; présence de régénération.
- 6B : première coupe secondaire : prélèvement de quelques douglas et épicéas où la régénération est acquise.
- 10 B : première coupe secondaire : prélèvement en priorité des épicéas puis quelques douglas et sapins pectinés.

M. Sudron demande quel volume cela représentera. M. Simon indique que le volume sera similaire à celui de 2025 soit environ 1600 à 1800 m<sup>3</sup>.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Accepte l'ensemble des propositions, destinations et dévolutions de coupe réglées prévues dans le document d'aménagement forestier comme mentionnées ci-dessous :

Nom de la forêt	Numéro de parcelle	Surface à parcourir (ha)	Type de coupe	Destination de la coupe (vente ou délivrance)	Dévolution
FC Eymoutiers	6A	9,74	E6	Vente	Bloc et sur pied
FC Eymoutiers	11B	6,48	RD	Vente	Bois façonnés
FC Eymoutiers	13B	11,5	RS2	Vente	Bois façonnés

- Accepte l'ensemble des propositions, destinations et dévolutions de coupe non réglées prévues dans le document d'aménagement forestier comme mentionnées ci-dessous :

Nom de la forêt	Numéro de parcelle	Surface à parcourir (ha)	Type de coupe	Destination de la coupe (vente ou délivrance)	Dévolution
FC Eymoutiers	2B	9	RS2	Vente	Bloc et sur pied
FC Eymoutiers	12B	0,6	RD	Vente	Bois façonnés
FC Eymoutiers	6B	3,04	RS1	Vente	Bloc et sur pied
FC Eymoutiers	10B	2	RS1	Vente	Bois façonnés

Madame le Maire rappelle que pour les bois vendus ou délivrés façonnés, une délibération complémentaire sera nécessaire pour fixer les conditions techniques et financières liées à l'exploitation.

Madame le Maire précise que les parcelles 30C (1ha55) et 31C (1ha40) sont destinées à la délivrance pour la saison d'affouage 2025/2026.

*La délibération est approuvée à l'unanimité (15 voix).*

**D2025-72 en date du 23 septembre 2025 portant approbation du groupement de commande avec la Communauté de communes des Portes de Vassivière pour la refonte du Plan Communal de Sauvegarde :**

Madame le Maire indique que par délibération en date du 17 juillet 2025, la Communauté de communes des Portes de Vassivière s'est prononcée pour lancer l'élaboration du plan intercommunal de sauvegarde.

En effet, la loi dite « Matras » du 25 novembre 2021 visant à consolider le modèle de sécurité civile est venue conforter les Plans communaux de sauvegarde (PCS), étendant leur rédaction à d'autres risques naturels tels que les risques forestiers, volcaniques ou cycloniques.

De plus, cette loi instaure les Plans intercommunaux de sauvegarde (PICS) qui viennent s'ajouter aux plans communaux.

Ce nouveau plan a pour but de préparer la réponse aux situations de crise et d'organiser a minima la mobilisation et l'emploi des capacités intercommunales au profit des communes, la mutualisation des capacités communales, la continuité et le rétablissement des compétences communautaires, dans l'objectif de mettre en œuvre une solidarité à l'échelle du territoire intercommunal.

Ce plan est obligatoire pour les EPCI avant le 25 novembre 2026, dès lors qu'une commune membre est soumise à l'obligation de réaliser un PCS, ce qui est le cas de Bujaleuf, Cheissoux, Eymoutiers, Peyrat-le-Château et Saint-Julien-le-Petit.

Une fois rédigé, ce plan sera arrêté par le Président de l'EPCI et chacun des maires des communes dotées d'un PCS.

Le PICS comprend :

- Une mise en commune de l'analyse des risques identifiés et du recensement des enjeux de chaque commune membre à laquelle s'ajoute une analyse des risques pouvant survenir simultanément à l'échelle intercommunale ;
- Les modalités d'appui à toutes les communes membres lors de la gestion de la crise afin de s'assurer la protection et le soutien de la population ;
- Un inventaire des moyens mutualisables par toutes les communes, des moyens propres de l'EPCI ou pouvant être fournis par les personnes publiques ou privées ;
- Un recensement des ressources et des outils intercommunaux existants ;
- Les modalités de mise en œuvre de la réserve intercommunale !
- L'organisation et la planification de la continuité d'activité et du rétablissement des équipements et des missions relevant de l'EPCI.

Lors de la séance du 17 juillet 2025, le Conseil communautaire a décidé de proposer, par le biais d'un groupement de commande, à l'ensemble des communes, de faire ou refaire dans le même temps leur PCS.

Madame le Maire indique que le PCS de la commune date de 2015 et nécessite des mises à jour importantes.

Madame le Maire présente le document constitutif du groupement de commande.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve la refonte de notre PCS,

- Approuve la constitution d'un groupement de commande pour la prestation d'élaboration des PCS et PICS
- Adhère au groupement de commandes
- Approuve l'acte constitutif du groupement de commandes
- Désigne la Communauté de communes des Portes de Vassivière en qualité de coordonnateur du groupement de commandes
- Autorise Madame le Maire à signer la convention de groupement de commandes ainsi que les documents nécessaires à la constitution du groupement
- Dit que chaque membre de la convention paiera les sommes dues pour son propre compte
- Autorise le Président de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière à notifier et signer le marché ainsi que tous les documents nécessaires à sa passation pour le compte des membres du groupement de commandes.

M. Malet ajoute que les PCS sont des documents primordiaux face aux risques : il n'y a qu'à voir l'été 2025 avec les feux de forêts. Il faut rester vigilants pour qu'apparaissent dans le nouveau plan les risques incendie et canicule.

M. Simon indique qu'à ce jour, seul le risque inondation est pris en compte et pas les risques chimique, bactériologique et nucléaire.

*La délibération est approuvée à l'unanimité (15 voix).*

Madame le Maire indique qu'il y a lieu de reporter l'avis sur l'enquête publique « consultation du public parallélisée sur la demande d'autorisation environnementale déposée par la SARL Centrale de Charnailat concernant l'optimisation de la centrale hydroélectrique au lieu-dit Charnailat ». En effet, le sujet étant techniquement compliqué, il apparaît nécessaire de créer un groupe de travail au préalable du rendu d'un avis. L'enquête publique dure jusqu'au mois de décembre. Le commissaire enquêteur assure des permanences le 13/10 et 19/11. Frédéric Sudron, Patrick Brun, Philippe Simon, Juliana Colin, Patrick Malet se portent volontaires pour travailler la question avant le prochain conseil municipal.

Comme indiqué en début de séance, M. Malet prend la parole pour faire le bilan de la saison estivale culturelle :

Texte donné par M. Malet : « Intervention au conseil municipal d'Eymoutiers de la part de Patrick MALET, adjoint en charge de la culture – Sur la place de la culture dans la vie publique Madame la Maire, mes chers collègues,

Si je prends la parole aujourd'hui, c'est bien en tant qu'adjoint en charge de la culture dans cette cité et pour évoquer la place que notre municipalité accorde – ou n'accorde pas – à la vie culturelle d'Eymoutiers et de notre territoire.

Depuis plusieurs années, nos associations, nos collectifs et nos acteurs culturels portent haut les couleurs de notre commune. Théâtre, littérature, musique, arts visuels... Ces initiatives rassemblent des publics variés, elles animent nos saisons et font rayonner Eymoutiers.

Cet été encore, du 4 au 14 août dernier, le Festival Précaire (soutenu par la DRAC et le Conseil Départemental) a proposé onze dates, en accueillant des compagnies accompagnées par l'OARA et soutenues par la Région Nouvelle-Aquitaine. Notons l'aide technique et financière importante de la commune d'Eymoutiers : 3000€ de subvention et pour les artistes : les repas du midi pris en charge ainsi que l'hébergement dans les gîtes communaux. On constate une réelle progression de près de 12% du nombre d'entrées passant de 1500 à 1700 entrées. Rappelons que ce festival a été conçu pour que tous les pelauds et que tous les festivaliers quelque soit leur âge, leur appétence, leur goût esthétique, ou même leur revenu, puissent s'y retrouver. Car il y a ce geste fort, qui traverse tout le festival : le prix libre. Ce prix libre, c'est la réponse la plus simple et la plus puissante à l'exclusion culturelle : chacun donne selon ses moyens, et tous accèdent à la même émotion.

Quant aux Écrits d'août (aide financière de la commune : 3000€ + aide technique) ils ont réuni auteurs, lecteurs et habitants autour de la littérature et de la liberté d'expression. Dans un monde où la tentation du repli se fait de plus en plus prégnante, où le silence que l'on veut nous imposer, se fait de plus en plus fort, nous devons défendre, coûte que coûte, notre liberté d'expression.

Mme le Maire, à ces rendez-vous, comme à tant d'autres ces dernières années (je n'oublie pas dans cette liste le formidable festival autour du conte « paroles de conteurs »), votre absence surprend et questionne.

Or, cette absence ne peut être perçue comme un simple hasard. Vous êtes Maire, conseillère régionale, vice-présidente de la communauté de communes des Portes de Vassivière en charge du tourisme, et présidente du syndicat mixte de Vassivière. Ces fonctions vous placent au cœur même des politiques touristiques et notamment en lien direct avec toutes les manifestations qui demeurent des maillons essentiels de ces politiques.

La présence d'un élu, ce n'est pas qu'une formalité protocolaire. C'est une marque de reconnaissance envers celles et ceux, bénévoles des associations, artistes, responsables des institutions qui s'engagent pour la vitalité culturelle. C'est aussi un signal adressé à la population : toutes les formes d'animation et de culture méritent notre soutien – qu'elles soient populaires, contemporaines, traditionnelles ou plus pointues voire atypiques.

Et pourtant, nombre d'artistes d'Eymoutiers sont au rendez-vous. Ils s'organisent, ils inventent, ils font rayonner notre commune par leurs initiatives. Quelques exemples : les journées portes ouvertes des ateliers d'artistes, la création d'ateliers collectifs au 25 rue de la République, l'accueil d'artistes en résidence à la Baleine du Mont, les expositions temporaires au 4ème étage de la Mairie où en extérieur ou encore, les propositions régulières des associations culturelles et leurs bénévoles. Ces forces vives démontrent qu'une dynamique culturelle existe bel et bien, qu'elle est précieuse et qu'elle mérite un soutien clair de la municipalité (pas simplement financier mais aussi humain). Mais d'autres se heurtent à un mur ! Un exemple criant : la compagnie Le Singe, portée par Sylvain Creuzevault, malgré le réel soutien de la précédente équipe communale et l'accompagnement des techniciens du PETR Monts-et-Barrages, n'a trouvé ni relais ni volonté politique à vos côtés. Là encore, un projet porteur d'attractivité économique et de richesse culturelle pour tous, a été laissé sans suite.

Lorsque vous valorisez certains événements et en ignorez d'autres, nous envoyons un message de division plutôt que d'unité. La culture est faite pour rassembler. Elle appartient à tous, quels que soient l'âge et les parcours de vie.

[Partie sur l'Espace Paul Rebeyrolle débattue en début de séance].

Madame la Maire, chers collègues, soutenir la culture n'est pas une option, c'est un devoir ! Et dans ce dossier comme dans d'autres, cela implique d'agir, d'anticiper et de représenter notre commune là où son avenir se joue.

À plusieurs reprises, au cours de ce mandat, nous sommes un certain nombre de conseillers à avoir tenté de vous alerter sur cette situation. Nous avons demandé un réexamen de la méthode employée pour davantage d'écoute en direction notamment du monde de la culture et des concitoyens en général. En vain ! C'est la raison pour laquelle je m'exprime aujourd'hui au sein de ce conseil : pour dresser ce bilan, et pour rappeler qu'une autre voie est possible dans ce domaine et tant d'autres.

En tant qu'adjoint à la culture, je ne peux me résoudre à ce que l'immense énergie des acteurs culturels locaux soit ainsi négligée voire méprisée. J'ai pu mesurer, jour après jour, combien leur créativité et leur engagement sont précieux pour notre territoire. Mais je ne peux que constater le fossé entre cet élan et l'absence de volonté politique pour l'accompagner. C'est ce décalage que je dénonce aujourd'hui, au nom d'un véritable projet culturel pour Eymoutiers. Patrick MALET »

Brouhaha des élus.

Madame le Maire réagit en expliquant qu'elle ne fait pas politique politicienne mais agit au quotidien.

M. Simon « remercie » cette prise de parole de lancement de campagne.

M. Sudron précise que si M. Malet n'est pas satisfait de l'utilisation des deniers publics quant à la culture, il aurait dû ne pas voter ou s'abstenir pour le budget 2025. Il est facile de revenir sur des engagements financiers votés. Ceci dénote un manque d'intégrité par rapport à l'engagement financier loué par ailleurs.

M. Riboulet rappelle que l'activité culturelle et artistique de l'été 2025 a été très riche et regrette la non prise en compte de l'intégralité de l'activité culturelle de la commune ainsi que la prise de position politique de M. Malet.

Mme Louradour, regrette qu'en termes de culture, le cinéma n'ait pas été évoqué par M. Malet.

M. Malet s'excuse de ne pas avoir fait mention du formidable travail de la commission cinéma à laquelle il ne participe malheureusement pas.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 20h13.

RECAPITULATIF

D2025-65 en date du 23 septembre 2025 portant approbation du procès-verbal de la séance du 08 juillet 2025

D2025-66 en date du 23 septembre 2025 portant compte-rendu des décisions du Maire

D2025-67 en date du 23 septembre 2025 portant approbation du tarif de location de la salle de la fresque au pavillon central du Buchou

D2025-68 en date du 23 septembre 2025 portant approbation des modifications des tarifs des droits de place

D2025-69 en date du 23 septembre 2025 portant approbation du devis pour la réfection d'un court de tennis

D2025-70 en date du 23 septembre 2025 portant approbation de la modification des demandes de subventions dans le cadre des travaux de rénovation énergétique et d'aménagement intérieur de l'aile de la Mairie

D2025-71 en date du 23 septembre 2025 portant approbation de l'assiette des coupes 2026

D2025-72 en date du 23 septembre 2025 portant approbation du groupement de commande avec la Communauté de communes des Portes de Vassivière pour la refonte du Plan Communal de Sauvegarde

Présents : Mélanie PLAZANET, Philippe SIMON, Patricia LOURADOUR, Frédéric SUDRON, Christine CHABANAT, Patrick MALET, Patrick BRUN, Jean RIBOULET, Dominique MONVILLE, Juliana COLIN.

Absents représentés :

François DELCLOY a donné pouvoir à Jean RIBOULET ;

Laurent DELEFOSSE a donné pouvoir à Philippe SIMON ;

Richard GORA a donné pouvoir à Patricia LOURADOUR ;

Thibaut VACHER a donné pouvoir à Patrick MALET ;

Emmanuelle CHENIER a donné pouvoir à Mélanie PLAZANET.

Fait et délibéré le 23 septembre 2025, et ont signé le Maire et le secrétaire de séance

A Eymoutiers, le 14/11/2025

Le Maire

Mélanie PLAZANET



Le secrétaire

Frédéric SUDRON

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line with a horizontal crossbar and a curved tail.